



Documents à présenter pour un visa de mission

ATTENTION

- *Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous.*
- *Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présenter cette feuille lors du dépôt de la demande.*
- *Annexez une copie du dossier complet.*
- *Une copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles et des visas de précédents voyages dans des États Schengen sont également à joindre.*
- *Les frais de visa de **60 EUR** sont à payer en **EURO (montant exact s.v.p.)** au dépôt de la demande.*

- () 1. passeport:
 - doit être valide d'au moins 6 mois à la date du dépôt du dossier
 - doit être signé par le titulaire
- () 2. formulaire de demande de visa (modèle Schengen) avec 2 photos d'identité récentes
 - doit être complètement rempli
 - doit être signé par le demandeur
- () 3. preuves sur la situation professionnelle et sur ses propres revenus
 - sont à présenter tous les documents qui peuvent prouver les revenus financiers (biens qui sont à lui) du demandeur. Quelques exemples (non-exclusifs):
 - a) Travailleur à titre indépendant:
 - p.ex: registre de commerce, relevés bancaires, preuves d'activités commerciales ou financières, titre de propriété au cadastre, etc.
 - b) employés: p.ex: fiches de salaires, relevés bancaires, titre de propriété au cadastre, etc., en tout cas: attestation de service, attestation de congé
 - c) sans-emplois: preuves des revenus de la personne dont le demandeur dépend financièrement
- () 4. preuves sur la situation familiale
 - p.ex. acte de mariage, acte de naissance, photos de famille, photos de mariage, etc.
- () 5. assurance-maladie
 - **ATTENTION:** l'assurance-maladie doit être valable pour toute la durée du séjour demandée!
- () 6. réservation de vol aller/retour
 - **ATTENTION:** le visa est accordé et établi selon les dates sur la réservation de vol. Un changement de la période de validité du visa n' est plus possible!



- () 7. déclaration de prise en charge ou bien preuve de financement
 - La personne correspondante/institution en Allemagne peut faire la déclaration formelle d'engagement (§§ 66-88 loi relative au séjour des étrangers) auprès du service allemand pour les étrangers (Ausländerbehörde). Vous y trouverez également les formulaires correspondants.

- () 8. preuves sur le motif de voyage
 - a) en mission pour une entreprise:
ordre de mission avec indication qui paye les frais, attestation de service.

 - b) en mission pour l'État:
ordre de mission avec indication qui paye les frais, note verbale, autorisation de sortie pour les titulaires de passeports diplomatiques ou de service.

 - c) en mission religieuse:
ordre de mission de l'évêque, ordre de mission de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo.

- () 9. preuve d'hébergement/ réservation d'hôtel
 - seulement, si le logement n'est pas chez le correspondant ou bien auprès de l'institution.